

# **Demande d'adhésion à la FFF**



## **Membres experts**





## Adhérer à la FFF

## Mode d'emploi

### 1. Le postulant présente un dossier de candidature comprenant :

- Le bulletin de candidature rempli et signé (1 page),
- Le questionnaire rempli et signé (3 pages),
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs adhérents à la FFF, présentant, de manière circonstanciée, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé les services du postulant,
- Les lettres de recommandation de parrains franchiseurs et/ou experts, adhérents à la FFF, le cas échéant,
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle il exerce, le cas échéant,
- Une plaquette de présentation de la société sous le nom de laquelle il exerce, le cas échéant,
- Le bilan d'activité global du postulant (avec détails des clients et des services apportés),
- Le bilan d'activité du postulant spécifiquement en franchise,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont le postulant est l'auteur, à titre individuel ou collectif, le cas échéant.

### 2. A réception du dossier complet, une commission d'admission est mise en place.

A réception du dossier complet, une commission d'admission est mise en place. Celle-ci, composée de professionnels de la franchise adhérents de la FFF dont deux administrateurs au moins et de permanents de la FFF dont la Déléguée générale, se réunit au siège de la FFF en présence du postulant. Celui-ci devra être accompagné d'un de ses parrains.

Au cours de cet entretien d'une durée d'une heure environ, le postulant est invité à présenter, entre autres, son métier, son parcours, sa politique de fonctionnement, ainsi que ses expériences dans le secteur de la franchise.

La défense des intérêts et la promotion de la franchise étant des missions essentielles de la FFF et nécessitant de l'ensemble de ses membres un haut niveau de compétence et de probité, la commission veillera à s'assurer que tout postulant possède une réelle expertise en matière de franchise et adhère aux principes fondamentaux du Code de déontologie européen de la franchise, défendus par la FFF.

### 3. Au terme de cet entretien, la commission d'admission émet un avis auprès du Conseil d'administration.

Suite à cet entretien, la commission d'admission peut consulter les références du candidat et/ou ses parrains.

### 4. Le conseil d'administration statue sur la demande d'adhésion...

... au vu des pièces et de l'avis transmis par la commission d'admission sachant que le Conseil pourra prendre, avant toute nouvelle admission, l'avis des membres en place du collège des experts.

Le conseil d'administration de la FFF reste souverain pour apprécier la validité et la recevabilité d'une candidature sans avoir à justifier de ses décisions.

### 5. La décision du Conseil d'administration est communiquée dans les meilleurs délais au postulant.

L'adhésion d'un expert au collège est intuitu personae. Plusieurs membres d'un même cabinet peuvent adhérer.

### 6. A réception de la décision d'acceptation de l'adhésion par le Conseil d'administration, le nouveau membre s'oblige au paiement d'un droit d'entrée de 5 000 € et d'une cotisation annuelle de 2 020 €.

Pour toute information sur l'admission d'un membre au Collège des Experts de la FFF, se référer à l'article 6.3 du règlement intérieur de la FFF.

#### **La confidentialité**

*Toutes les personnes ayant eu à connaître des pièces du dossier que vous aurez signalées comme confidentielles sont tenues par l'obligation de discrétion, ainsi que toutes celles qui ont participé aux entretiens.*



Nom : .....  
Prénom : .....  
Cabinet/société : .....  
Raison sociale : .....

Adresse professionnelle complète :  
.....  
.....  
.....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....@.....  
Site internet : .....

Je soussigné(e)

demande mon adhésion au Collège des experts de la FFF.

Je retourne (en complément du présent bulletin de candidature) :

- Le questionnaire ci-joint, dûment rempli et signé,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs adhérents à la FFF, présentant, de façon circonstanciée, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé mes services,
- Les lettres de recommandation de parrains franchiseurs et / ou experts, adhérents à la FFF, le cas échéant,
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle j'exerce, le cas échéant,
- Une plaquette de présentation de la société au nom de laquelle j'exerce, le cas échéant,
- Mon bilan d'activité global,
- Mon bilan d'activité en franchise,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont je suis l'auteur, à titre individuel ou collectif, le cas échéant.

Fait à

Le

Signature



Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet / Société : .....

Raison sociale : .....

Forme juridique : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....@.....

Site internet : .....

Mes domaines d'intervention :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Structure du cabinet / société :

.....  
.....  
.....

Date de ma première intervention dans la franchise :

.....

Mes titre(s) - Diplôme(s) - Référence(s) professionnelle(s) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Langue(s) étrangère(s) pratiquées : .....



Mes publication(s) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Correspondant(s) ou Bureau(x) en province ou à l'étranger :  
(adresse complète - tél.- fax.- mail)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Description des activités du cabinet/société :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce document nous permet de renseigner au mieux les publications et le site de la FFF.

Merci de bien vouloir le remplir lisiblement, en mentionnant tous les détails que vous jugerez utile.

Les informations non confidentielles de ce document seront notamment mentionnées dans la rubrique Experts du site de la FFF, [www.franchise-fff.com](http://www.franchise-fff.com).

Nous vous informons que, conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de communication, de rectification, d'actualisation et de suppression des données personnelles vous concernant.

Pour exercer l'un de ces droits, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter aux coordonnées suivantes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler dans les mêmes formes et meilleurs délais tout changement.

FFF

29 boulevard de Courcelles - 75008 PARIS

01 53 75 22 25 - fax 01 53 75 22 20

mail : [info@franchise-fff.com](mailto:info@franchise-fff.com)



**Informations complémentaires confidentielles (non publiées)**

Effectif du bureau - cabinet

Nombre d'associés : .....

Nombre de collaborateurs : .....

Références professionnelles (attestées par le client sauf impossibilité déontologique)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Je m'engage à fournir des informations claires et sincères sur mon activité et laisse libre la Fédération française de la franchise d'utiliser ces données pour constituer le fichier du Collège des Experts de la FFF.*

*J'approuve et je respecte le règlement intérieur et la charte de l'expert du Collège des Experts de la FFF.  
J'approuve et je respecte le Code de déontologie européen de la franchise.*

Fait à

le

Signature



## La FFF : les membres experts

### CONSEILS JURIDIQUES

#### Avocats

M<sup>e</sup> Gilles AMÉDÉE-MANESME  
M<sup>e</sup> Rémi de BALMANN  
M<sup>e</sup> Richard BENON  
M<sup>e</sup> Hubert BENSOUSSAN  
M<sup>e</sup> Olivier BINDER  
M<sup>e</sup> Alain COHEN-BOULAKIA  
M<sup>e</sup> Pierre CUSSAC  
M<sup>e</sup> Rémi DELFORGE  
M<sup>e</sup> Olivier DESCHAMPS  
M<sup>e</sup> Stéphan FESCHET  
M<sup>e</sup> Frédéric FOURNIER  
M<sup>e</sup> Jean-Baptiste GOUACHE  
M<sup>e</sup> Hélène HELWASER  
M<sup>e</sup> Marc LANCIAUX  
M<sup>e</sup> Jean-Marie LELOUP  
M<sup>e</sup> Martin LE PECHON  
M<sup>e</sup> Régis PIHÉRY  
M<sup>e</sup> Sébastien SEMOUN  
M<sup>e</sup> François-Luc SIMON  
M<sup>e</sup> Grégoire TOULOUSE

#### Conseil / avocat en propriété intellectuelle

M<sup>e</sup> Vanessa BOUCHARA  
M. Éric SCHAHL

### CONSEILS EN MARKETING ET COMMUNICATION

M. Michel FAILLIE  
Mme Lise FERCOQ DUGUÉ  
Mme Agnès HEUDRON  
M. Laurent KRUCH  
M. Julien SIOUFFI

### CONSEILS EN DÉVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE FRANCHISE

M. Christophe BELLET  
M. Franck BERTHOULOUX  
M. Thierry BISMUTH  
M. Laurent DELAFONTAINE  
M. Laurent DUBERNAIS  
M. Théodore GITAKOS  
M. Emmanuel JURY  
M. Pascal LAMBERT  
M. Olivier MIGNOT  
Mme Caroline MORIZOT  
M. François PELTIER  
M. Laurent POISSON  
M. Jean SAMPER  
M. David VANALDERWERELT

### CONSEILS COMPTABLES, FINANCIERS ET EN ASSURANCES

#### Experts comptables

M. Jean-Marc AUBAULT  
M. Jean-Pierre GOUZY  
M. Michel IVANIER  
M. Christian LEPICIER  
M. Éric LUC  
Mme Olga ROMULUS  
M. Philippe TOUGERON

#### Conseils en gestion, finance et assurances

Mme Stéphanie CINATO di FUSCO  
M. Patrice COPPENS  
M. Jean-Philippe DELTOUR  
M. Benoît FOUGERAIS  
Mme Virginie SABLÉ

Mise à jour le 09/04/2018